

10. CONCLUSION
ET SYNTHÈSE DES
APPRENTISSAGES

LES COMMUNS URBAINS

REGARDS CROISÉS SUR
MONTRÉAL ET BARCELONE

UN OUVRAGE COLLECTIF

CONCLUSION ET SYNTHÈSE DES APPRENTISSAGES

LA DIVERSITÉ DES COMMUNS

Quels sont les principaux apprentissages que nous pouvons tirer de l'étude de quelques communs urbains à Barcelone et Montréal? Sur le plan conceptuel, nous avons défini les communs comme des « ressources partagées gérées collectivement par une communauté ». Dans chaque cas, nous sommes en présence: 1) d'un bien, d'une ressource ou d'un espace quelconque; 2) qui est pris en charge par un ensemble d'usagers; 3) à travers un modèle de gouvernance collectif. Outre cette description très générale, la première observation que nous pouvons faire est la très grande variété de formes et des applications possibles de ce modèle: bâtiments industriels reconvertis, espaces publics, systèmes de mobilité, plateformes numériques, incubateurs de communs, etc.

Type de commun	Bâtiment	Espace public	Système de mobilité	Plateforme numérique	Incubateur de communs
Exemples étudiés	Can Batlló	Superblocs (Superilles)	SOM Mobilitat	Katuma	Coòpolis
	Bâtiment 7				
	BiciHub				
	La Model				
	Espai Germanates	Loco Motion	SOM Mobilitat	Decidim	Comunicadora
	Espace Bonheur Masson				
	Oasis Bellechasse				

Ainsi, il ne semble pas y avoir de limite prédéfinie concernant le type d'éléments, d'équipements et d'infrastructures qui pourraient être gouvernées par la logique du commun, qui fait primer l'usage sur la propriété (privée et publique): ruelles vertes, systèmes alimentaires, parcs, logements, commerces de proximité, bibliothèques, institutions culturelles, logiciels, données, etc. Nous pouvons dire que les communs peuvent embrasser virtuellement l'ensemble des domaines de l'existence, ou plus simplement de l'ensemble des dimensions de la vie urbaine. Bien sûr, il est peu probable que toute la ville ou la société soit un jour régulée selon le principe du commun, mais les sphères d'application de cette forme institutionnelle sont essentiellement infinies.

De plus, il n'y a pas une seule mais plusieurs formes juridiques possibles pouvant adopter le principe du commun: organismes à but non lucratif, coopératives de solidarité, ensemble d'OBNL et de coopératives, propriété publique mais gérée par un collectif citoyen, etc. Les communs prennent parfois des formes hybrides, ils sont souvent entrelacés et imbriqués dans d'autres communs, à l'instar de l'incubateur d'entreprises collectives Coòpolis situé dans le bâtiment Can Batlló, ou encore des 16 communs à l'intérieur de

Bâtiment 7! En d'autres termes, les communs ne sont pas des formes organisationnelles pures, mais des assemblages, des bricolages de règles et normes qui doivent toujours être adaptées en fonction de la ressource partagée et des conditions locales.

Statut juridique	OBNL	Coopérative	Coopérative de second niveau	Ensemble d'OBNL et de coopératives	Propriété publique
Exemples étudiés	Solon Coòpolis	Katuma SOM Mobilitat Loco Motion BiciHub	The Mobility Factory	Bâtiment 7 Comunicadora Open Food Network	Can Batlló Espai Germanates Oasis Bellechasse La Model

Nous voyons donc que le « commun » est un concept ouvert qui peut se déployer dans de multiples initiatives citoyennes, alternatives locales, entreprises collectives et formes organisationnelles. Dans tous ces cas, l'existence du commun dépend de processus démocratiques, d'une implication active des usagers, et plus généralement d'une mobilisation citoyenne continue. Ces pratiques collectives de mise en commun (*commoning*) sont toujours présentes, elles sont le cœur battant de ces institutions auto-organisées et enracinées dans un milieu de vie particulier. Bien que nous n'ayons pas eu le temps d'étudier en détail les modèles de gestion et de gouvernance de ces différents communs, une pluralité de modèles « non-hiérarchiques » semblent être utilisés pour assurer leur fonctionnement: gouvernance partagée, gestion civique, cogestion, autogestion, sociocratie, etc. Encore une fois, nous ne pouvons parler d'un modèle organisationnel unique, mais d'une pluralité de manières de faire et de décider ensemble.

L'IMPORTANCE DE L'ANCRAGE LOCAL

Un aspect central qui ressort de l'ensemble de ces expériences est le rôle central joué par l'ancrage local des communs urbains. Cela se manifeste notamment par la mobilisation citoyenne qui a mené à leur existence, comme dans le cas de Can Batlló et de Bâtiment 7 qui sont le résultat de longues luttes populaires à l'échelle du quartier, qui sont elles-mêmes enracinées dans une histoire de mobilisations locales. Il en va autant pour les espaces publics réappropriés par des groupes citoyens, comme Espai Germanates, l'Oasis Bellechasse et l'Espace Bonheur Masson qui sont devenus de véritables milieux de vie pour les habitant·e·s. Le choix de l'échelle joue un rôle important dans la construction de la confiance entre les usagers, et c'est pourquoi la dimension locale revêt une dimension si stratégique pour la participation. Bien sûr, il y a souvent des définitions divergentes des frontières du « milieu de vie » entre les individus, car cela dépend de représentations collectives variées et de dynamiques

locales particulières. D'où l'importance de veiller non seulement aux questions techniques, aux structures et aux enjeux logistiques, mais aussi de se concentrer sur les pratiques sociales de mise en commun et l'accompagnement des participant·e·s, par l'organisation d'ateliers adaptés aux personnes concernées, des activités d'éducation populaire, diverses formes d'animation collective, etc.

VISÉE DE TRANSFORMATION SOCIALE

Un autre trait remarquable touche la visée de transformation sociale portée par les acteurs des communs. Bien qu'il y ait une certaine convergence entre ces nouveaux projets et les formes établies de l'économie sociale, ces multiples initiatives se démarquent par leur approche explicitement critique des rapports de pouvoir et des systèmes de domination. Les personnes impliquées dans ces communs cherchent à transformer en profondeur les relations sociales et à « changer de paradigme ». Que ce soit par la critique féministe de l'économie sociale qui invite à dépasser la frontière privée et publique, l'articulation des communs avec les revendications des mouvements sociaux, une approche plus politique ancrée dans des traditions d'autogestion, nous avons bien senti la volonté de dépasser les cadres de l'ordre établi et de construire les bases d'un nouveau modèle socioéconomique basé sur le principe des communs, l'inclusion, la résilience et la solidarité. Sans être de purs idéalistes ou « pelletiers de nuages », les « commoneurs » nourrissent une soif d'idéal et un esprit pragmatiques pour faire exister des alternatives dans le « ici et maintenant », telles des « utopies réelles » qui préfigurent une nouvelle société dans les interstices du monde actuel. Au final, les pratiques de mise en commun naissent d'un besoin de faire ensemble, de décider ensemble, de prendre soin de biens partagés et de faire la ville autrement.

VOLONTÉ POLITIQUE ET OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le rayonnement des communs urbains dépend également du rôle stratégique du gouvernement municipal et de l'ouverture de l'administration publique locale. Le fait que l'administration de *Barcelone en commun* (BeC) reconnaisse les communs comme un des piliers de la transformation du modèle de société capitaliste dominant, et adopte des politiques publiques en ce sens, permet de donner une légitimité à cette approche novatrice et de développer des outils de régulation favorable à leur pérennité. Comme les communs urbains à Barcelone sont issus d'initiatives citoyennes qui ont précédé l'administration de BeC, il faut se demander comment articuler les mouvements ascendants et descendants en appuyant ces innovations sociales. La transformation des institutions est un chantier critique du XXI^e siècle, et les expériences qui ont cette profondeur sont rares et inspirantes.

L'aménagement du territoire est un front d'émergence des communs. La transformation des milieux doit aujourd'hui impliquer autant les citoyens que les pouvoirs publics. Les pratiques doivent s'ouvrir à ces collaborations à des niveaux et des échelles qui ont un véritable impact. Enfin, il est essentiel de se doter d'outils renouvelés pour favoriser le démarrage d'initiatives, l'ancrage local des projets, leur financement et leur impact social. Nos discussions avec les élus et représentants municipaux ont permis de voir à quel point la dimension politique était essentielle à la réussite des projets. Bien sûr, cela ne se fait pas sans heurts et difficultés, car la mise en place et le maintien des communs dans le contexte d'aujourd'hui implique un ensemble de défis et de

contradictions.

PRINCIPAUX DÉFIS

Trois grands défis ressortent des communs que nous avons étudiés. Le premier concerne la **complexité de cette approche**. En effet, les communs sont des formes organisationnelles originales qui évoluent dans un environnement qui leur est plutôt hostile, au sens où actuellement ni les acteurs du secteur public, ni ceux du privé, ne fonctionnent avec la logique des communs. Une grande partie des efforts doit donc être consacrée à l'adaptation des institutions publiques et privées.

Sur le plan juridique, plusieurs des projets visités à Barcelone proposent un modèle de cogestion qui réunit à la fois des acteurs publics, coopératifs et communautaires. Or, à l'heure actuelle aucune forme juridique et cadre de gouvernance défini ne permettent de bien représenter cette réalité. De nouvelles formes de partenariats et cadres juridiques de régulation sont en cours d'élaboration, mais entre temps, ces projets doivent « bricoler » des agencements avec la réglementation actuelle.

Sur le plan technique, d'autres projets, en mobilité par exemple, ont dû développer de nouveaux produits d'assurances automobiles pour s'adapter aux services offerts par les communs de mobilité. Ou encore, les acteurs ont dû développer de nouveaux outils numériques pour permettre une gestion collective de parc de véhicules. Il s'avère essentiel de simplifier les outils techniques dans une pluralité de sphères afin de faciliter le maintien et le rayonnement des communs.

Sur le plan administratif, plusieurs des communs étudiés, étant financés par le public, doivent produire des redditions de compte aux gouvernements municipaux et provinciaux, ce qui leur impose une lourdeur administrative qui peut atteindre jusqu'à 20 % des budgets de ces initiatives.

Le deuxième défi est d'**ordre économique**. Le développement d'un modèle d'affaires qui soit viable à long terme constitue un enjeu important. Si les communs urbains démarrent grâce à un soutien important des gouvernements locaux et régionaux, plusieurs réfléchissent à un moyen de diversifier leurs sources de revenus pour augmenter leur résilience en cas de changement de gouvernement. Qui plus est, des communs comme Katuma sont en concurrence avec des entreprises privées qui n'ont pas les mêmes contraintes en matière de gouvernance démocratique, de responsabilité sociale et environnementale. Encore une fois, les communs n'évoluent pas en vase clos, mais à l'intérieur d'un modèle socio économique basé sur la croissance infinie, la compétition et la recherche maximale de profits. Tant que les communs évolueront dans une économie de marché capitaliste, ils devront se coordonner, innover et recevoir un soutien des pouvoirs publics.

Enfin, le troisième défi concerne le besoin de **mobilisation, d'inclusion et de médiation** entre des intérêts divergents. Plusieurs des communs étudiés sont issus d'années de mobilisation et/ou de lutte citoyenne. Le maintien d'un certain niveau de mobilisation et d'implication des usagers est essentiel à la pérennité du commun, bien que cet engagement soit parfois difficile compte tenu des contraintes de toutes sortes existant comme le manque de temps, les difficultés économiques ou encore l'épuisement professionnel. Ensuite, les enjeux d'inclusion restent un élément présent dans ces initiatives, lesquelles doivent veiller à ne pas

rester dans l'entre-soi ou exclure certaines parties de la population. Diverses mesures visant à favoriser l'implication des femmes et des personnes issues de groupes sous-représentés peuvent être mises en place afin de veiller au fait que le commun soit pleinement inclusif et démocratique. C'est pourquoi il importe de développer des modèles

de gouvernance qui permettent à la fois de tenir compte de l'avis de tous, tout en s'assurant de conserver l'essence première des projets. Cet aspect, quoique présent à Barcelone, nous a néanmoins semblé plus important dans les initiatives montréalaises, probablement à cause d'une longue tradition de concertation présente au Québec.

TABLEAU SYNTHÈSE DES DÉFIS ET DES APPRENTISSAGES

Commun	Défis	Apprentissages
Coopolis	Définition de leur forme juridique Lourdeur administrative Coops créées axées sur les services manquent de diversité culturelle	Approche critique et féministe de l'ESS Introduit des principes d'équité et de reconnaissance de la diversité des expériences vécues Maturité de la réflexion
Bâtiment 7	Mobilisation citoyenne Complexité de la gouvernance Relations externes nombreuses et complexes Enjeu d'éco-gentrification	Approche critique et autogestionnaire de l'économie sociale et solidaire Diversité des projets Approche très politique Hybridité des ressources
Espai Germanetes	Défis multiples: politiques, sociaux, techniques, culturels et idéologiques Absence de vision d'ensemble rend l'approche plus complexe	Ancrage local des projets dans l'histoire des quartiers Redéfinition de la ville et des rapports sociaux
Nos milieux de vie	Inclusion Enjeux de ressource humaine pour la communication, la mobilisation et l'animation du milieu de vie Temporalité différentes (participant vs recherche) Impatience de voir les projets se réaliser	Importance des représentations collective et des dynamiques locales Importance d'avancer les projets en parallèle et de manière itérative Importance du rôle de l'organisme intermédiaire en tant que médiateur Nécessité de prendre du temps d'inclusion Besoin de soutien au-delà du projet
SOM Mobilitat	Besoin de bonifier le réseau de coopératives en facilitant la création d'autres coopératives Dans les grandes villes, les personnes n'ont pas autant besoin de voitures Parvenir à réduire au maximum le nombre de voiture dans les rues	Mise en relation avec d'autres voitures Mise en pratique de l'intercoopération pour éviter la concurrence entre les coopératives Identification de nombreux choix stratégiques possibles
Locomotion	Démarrage exigeant en main d'oeuvre Difficulté d'appropriation des outils techniques Absence d'un produit d'assurance dédié Introduction de personnes inconnues au « groupe » de base est difficile Effort de mobilisation important pour maintenir actif les participants Besoin d'une disponibilité suffisante des véhicules Définition du milieu de vie varie d'une personne à l'autre Pérennisation du modèle d'affaires	Co-création d'une assurance automobile sur mesure Importance de simplifier les outils techniques Importance du choix de l'échelle dans la construction de la confiance Importance de la mobilisation et de l'accompagnement continu des participants Rôle clé du porteur de projet (Solon) et de l'ambassadeur des participants Tenure d'atelier adapté au niveau techniques des participants Importance de faciliter au maximum les premières expérience des participants
Katuma	Difficulté à mobiliser les « consommateurs » et les « producteurs » Médiation entre les intérêts divergents des producteurs et des consommateurs Viabilité économique du modèle d'affaires	Importance de l'appartenance et collaboration avec avec le réseau Open Food Network pour l'amélioration continue, le transfert de connaissances et l'optimisation de ressources.
Decidim	Réussir à s'implanter à l'échelle internationale Poursuivre l'important travail de développement de la plateforme ouverte	Support technique offert par la ville aux OBNL (gratuitement) et aux institutions (payant) Mise en place d'une nouvelle logique collaborative entre la ville et les citoyens

IMPORTANCE DU SOUTIEN PUBLIC ET DE L'ÉCOSYSTÈME

Le mode de gouvernance des communs urbains est souvent complexe et inclut diverses collaborations avec les institutions publiques municipales. Cela rappelle l'une des conditions de succès des communs identifiées par l'économiste Elinor Ostrom, soit la reconnaissance de l'auto-organisation par les autorités gouvernementales externes, lesquelles permettent de soutenir plus ou moins directement l'initiative, et de lui reconnaître minimalement un droit à l'existence. Les communs peuvent émerger dans divers contextes, mais ils peuvent se multiplier davantage et fleurir là où il y a des organismes intermédiaires et des institutions favorables, des mobilisations citoyennes et plus largement « un esprit collectif » propice au paradigme des communs. Là où règne l'esprit néolibéral basé sur la préséance des entreprises privées, de la compétition et du marché, les communs auront beaucoup plus du mal à émerger et se pérenniser.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, la complexité des communs et leur modèle de fonctionnement particulier, qui déborde de la dichotomie traditionnelle entre secteur public et secteur privé, nécessite un travail de sensibilisation auprès des autorités municipales et des acteurs de la société civile. Lorsqu'il y a des politiques publiques comme la « gestion civique », des organismes comme la *Comunicadora*, des cessions d'usage à long terme de bâtiments vacants et de nouveaux mécanismes comme les partenariats public-coopératif-communautaires, il devient beaucoup plus facile de soutenir la création de communs urbains. Nous avons rencontré un tel « écosystème générateur » à Barcelone, où la perspective des communs et la visée de transformation sociale semblaient autant partagées par les élus et les mouvements sociaux, quelques fonctionnaires impliqués et des groupes citoyens mobilisés. Bien sûr, ce ne sont pas l'ensemble des individus d'une ville qui connaissent ou partagent cette idée des « communs », mais il suffit d'avoir quelques acteurs clés, politiques publiques, organismes intermédiaires et influenceurs sensibilisés pour avoir un écosystème propice à la démultiplication des communs.

VERS DES PARTENARIATS PUBLIC-COMMUN ?

L'une des pistes les plus intéressantes en ce sens consiste à systématiser l'usage de partenariats spécifiques entre les institutions publiques et les communs, notamment à l'échelle municipale. Alors que l'émergence des partenariats public-privés (PPP) dans les années 1990 accompagna l'émergence du néolibéralisme, la création des partenariats public-commun (PPC) pourrait limiter l'ingérence au privé dans le secteur public et favoriser une démocratie plus participative, en alliant l'auto-organisation des communautés à la reconnaissance par l'État local. Comme le notent Piron et Cogolati, « même si l'État n'est pas à l'origine du commun et ne participe pas directement à sa gestion, il peut le protéger et le soutenir en tant qu'entité institutionnelle et juridique à part entière. Par conséquent, les autorités publiques pourraient développer des liens de coopération et de solidarité avec les communs, entrant dans une nouvelle dynamique de coopération. »¹

Cette collaboration peut prendre différentes formes, que ce soit par le biais de réglementations spéciales, des exonérations fiscales, des

subventions, des fonds de garantie, un soutien direct à des initiatives citoyennes autonomes, ou encore une attribution de biens, ressources, espaces publics ou bâtiments à des organisations fonctionnant selon la logique du commun. Bien que cela puisse sembler une forme de favoritisme, il faut rappeler que les États soutiennent déjà abondamment de nombreuses entreprises privées, que ce soit de façon directe ou indirecte. À ce titre, Tommaso Fattori souligne que le partenariat public-commun est un moyen de « réorienter le rôle de l'État, en déplaçant son soutien et son subventionnement des entreprises privées au soutien de la création de communs. »²

De façon générale, le PPC implique trois acteurs : l'acteur politique, l'administration publique, puis le groupe de citoyens rassemblés en commun au sein d'une organisation. Après que l'élu ait apporté son soutien au commun par certaines décisions politiques, l'administration encadre et met en œuvre ces décisions, tout en essayant de préserver l'autonomie du commun. Cet équilibre n'est pas facile à trouver, car les personnes impliquées dans la gestion du commun cherchent à obtenir un soutien sans que cet encadrement limite trop leur autonomie collective.

La municipalité s'avère un lieu privilégié pour expérimenter des PPC, que ce soit par la mise en commun de services publics de proximité, en offrant un cadre règlement favorable aux initiatives citoyennes et projets collectifs d'utilité publique, ou encore par la création d'une charte des communs urbains comme la « Régulation sur la collaboration entre citoyens et l'administration pour le soin et la régénération des communs urbains » de la ville de Bologne en Italie³. Cette charte des communs urbains inclut un ensemble de principes, valeurs, procédures de collaboration, formes de support, mécanismes d'évaluation et de redevabilité visant à favoriser l'émergence et la préservation des communs urbains.

Ainsi, la ville pourrait devenir le lieu d'une transformation démocratique de la vie sociale, économique et politique, en favorisant une transition basée sur l'articulation entre les communs et les municipalités⁴. Le *Plan de transition vers les communs* de la ville de Gand est l'un des meilleurs exemples de ce type de projet.⁵ Bien sûr, il y a des risques à éviter, comme le retrait de l'État de ses responsabilités à l'endroit de ceux qui en ont besoin, ou encore l'appropriation des biens publics par des groupes fermés (actifs de club). Il est ainsi important de rester vigilants face aux dynamiques potentielles d'exploitation du travail gratuit, à l'instar des parcs de New York dont l'entretien repose en partie sur des groupes citoyens et des personnes marginalisées obligées de travailler gratuitement pour obtenir leur *workfare*⁶.

S'il est encore trop tôt pour fournir un aperçu détaillé des impacts sociaux, politiques et économiques de tels partenariats public-commun, il n'en demeure pas moins que leur objectif, qui est de favoriser une gouvernance partagée au service de l'intérêt général, permet de proposer une alternative concrète à l'ingérence du privé dans les institutions publiques. Somme toute, il faut un peu moins de privé et beaucoup plus de communs, avec un coup de pouce de la municipalité pour accélérer le changement de paradigme.

1 Jonathan Piron, Samuel Cogolati, « Vers des partenariats public-communs », *P2P Foundation*, 7 juin 2017. <http://blogfr.p2pfoundation.net/2017/06/09/vers-partenariats-public-communs/>

2 Tommaso Fattori, « Public-Commons Partnership », *P2P Foundation*, 25 février 2014.

3 Pour consulter cette Charte, voir : <http://labgov.city/thecommonspost/bologna-regulation-on-public-collaboration/>

4 Jonathan Durand Folco, *À nous la ville! Traité de municipalisme*, Écosociété, Montréal, 2017.

5 Michel Bauwens, « Plan de transition vers les communs de la ville de Gand », *P2P Foundation*, 8 septembre 2017. <http://blogfr.p2pfoundation.net/2017/09/08/plan-de-transition-vers-communs-de-ville-de-gand/>

6 Voir Travail gratuit ou autoexploitation. Entretien avec Maude Simonet, revue *Ballast*, 25 février 2019. <https://www.revue-ballast.fr/travail-gratuit-ou-exploitation-rencontre-avec-maude-simonet/>

MONTRÉAL, UN CONTEXTE PROPICE POUR UNE VILLE EN COMMUN⁷

Selon nous, la ville de Montréal constitue un terrain propice à l'émergence des communs et d'innovations sociales inspirées de cette perspective, bien que la notion de « commun » ne soit pas encore beaucoup utilisée au Québec. Montréal est reconnue pour sa vitalité associative et culturelle, et représente une plaque tournante pour de nombreuses initiatives locales et mobilisations citoyennes. Depuis quelques années, de nombreux projets collectifs inspirants fleurissent dans différents quartiers de la ville à travers le travail conjoint d'une pluralité d'acteurs, associations informelles, tables de concertation, mouvements sociaux organisés, etc. Il est vrai que certains réseaux d'acteurs comme le milieu communautaire, l'économie sociale, les comités citoyens et le mouvement écologiste évoluent parfois en parallèle sans véritablement travailler ensemble, mais le paradigme des communs pourrait représenter une vision fédératrice pour favoriser les synergies entre ces milieux.

De plus, la nouvelle administration municipale (dirigée par la mairesse Valérie Plante et les élu·e·s de Projet Montréal depuis novembre 2017) représente un changement de culture politique au niveau local, et coïncide avec la multiplication d'initiatives institutionnelles qui résonnent avec l'esprit des communs: budget participatif des arrondissements Mercier-Ouest et Ahuntsic-Cartierville, projets participatifs citoyens dans cinq milieux de vie Rosemont-Petite-Patrie, Je fais MTL, Laboratoire d'innovations urbaines de Montréal (LIUM), rues piétonnes et partagées, urbanisme transitoire, défi des villes intelligentes, etc. Il est donc important de saisir la fenêtre d'opportunité politique d'un gouvernement municipal progressiste afin de repenser les processus de l'administration municipale et s'inspirer du travail réalisé par la Ville de Barcelone.

Il existe de nombreuses opportunités sur le territoire, notamment une foule d'espaces (terrains et bâtiment vacants, parcs, ruelles, friches, espaces publics, lieux hybrides) qui représentent autant d'occasion de dépasser les PPP et de favoriser l'émergence de communs urbains, en permettant aux citoyen·ne·s de s'approprier la construction de leur ville et façonner leurs milieux de vie à leur image. Sur le plan institutionnel, la Ville de Montréal a adopté en 2017 une politique de développement social qui reconnaît l'importance des questions de diversité et d'inclusion. Elle s'est également dotée récemment d'un plan d'action en innovation sociale dans le cadre de sa stratégie de développement économique, et signé la déclaration commune de Sharing Cities. Enfin, elle a gagné le concours Canadien du défi des villes intelligentes avec 50 millions de dollars à la clé autour d'une proposition laissant une bonne place aux enjeux liés aux communs et à la gouvernance partagée. Voilà autant de tremplins à mobiliser pour que Montréal devienne la référence en Amérique du Nord d'une « ville en commun ».

QUELQUES PISTES D'ACTION

Pour favoriser l'émergence d'une ville en commun, de multiples acteurs et secteurs de la société doivent être mobilisés: initiatives citoyennes, groupes communautaires, entreprises d'économie sociale et solidaire (ÉSS), milieux académiques, administration municipale, etc. Pour conclure cette synthèse, nous voudrions lancer quelques pistes

d'action et réflexions afin de faciliter l'émergence et le déploiement des « villes en commun », ainsi que quelques considérations particulières pour le territoire montréalais.

PISTES D'ACTION POUR L'ÉSS, LES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET LES INITIATIVES CITOYENNES

Les initiatives locales pourraient revendiquer d'une seule et même voix la création de partenariats public-communs, à l'instar des partenariats publics/coopératifs/communautaires à Barcelone. Ce nouveau cadre de régulation permettrait d'assurer aux initiatives l'accès d'usage à faible coût et à long terme des infrastructures urbaines, ce qui faciliterait grandement le développement d'un modèle d'affaires viable à long terme. Ensuite, une telle approche favoriserait des pratiques d'inclusion et la co-construction des projets entre l'ÉSS et les groupes communautaires locaux. En formalisant la collaboration entre les projets d'économie sociale et les groupes communautaires déjà présents sur un territoire, cela faciliterait l'ancrage local dans les pratiques et l'historique du quartier. Cela constitue, à nos yeux, un élément central des communs urbains.

PISTES D'ACTION POUR LA RECHERCHE ET LES MILIEUX ACADÉMIQUES

L'un des rôles des chercheurs consiste à accompagner les acteurs sociaux et projets collectifs dans le développement d'une posture réflexive et critique, dans une perspective de transformation sociale. Cela consiste à apporter un éclairage complémentaire des enjeux par une approche transdisciplinaire, à articuler le travail théorique aux expériences de terrain, notamment par la recherche-action et la recherche partenariale, puis à favoriser le croisement des points de vue par des processus d'intelligence collective. Le rôle des chercheurs ne consiste pas à prescrire la forme des projets, les conduites individuelles ou la marche à suivre pour réaliser un modèle idéal des communs, lequel n'existe pas de toute façon. Il s'agit plutôt de favoriser l'auto-compréhension des acteurs de terrain, de faciliter la construction de leurs propres récits, narratifs et visions communes, en fonction de leurs besoins concrets et de leurs aspirations collectives. Le transfert des connaissances entre les milieux académiques et les savoirs citoyens doit donc être lui-même un processus de mise en commun des connaissances, qui doit déboucher sur des savoirs, outils et données ouvertes.

PISTES D'ACTION POUR LA VILLE DE MONTRÉAL⁸, ET POUR LES « VILLES EN COMMUN » AILLEURS

Piste d'action 1. Poursuivre la veille sur les communs et les apprentissages et favoriser les échanges entre professionnels de la ville

- Consulter et alimenter la communauté thématique Passerelles « [Cultiver les communs](#) »
- Organiser des *Lunch and learn* (atelier) pour approfondir certains sujets et opportunités. Exemple : Fiducie d'utilité sociale; Plateforme Decidim; Municipalisme; Innovation sociale, économie sociale et communs; Perception du risque et modification du cadre normatif (FUS, entente de gestion, accord de développement etc.): des outils pour favoriser l'émergence et la gouvernance des communs; etc.

⁷ Ce travail s'inspire notamment de la synthèse des *Ateliers d'échanges Les communs et la Ville*, organisé par le TIESS d'octobre 2018 à janvier 2019. Cette synthèse fut rédigée par Émilien Gruet, Marie-Soleil L'Allier, Vanessa Sorin et Cécile Vergier. Pour plus d'information, voir: *Les communs et la ville: synthèse des ateliers d'échanges*, TIESS, 2019.

⁸ Nous reprenons ici les pistes d'action proposées dans les ateliers organisés d'octobre 2018 à janvier 2019 auprès de professionnels de la Ville de Montréal par le Service du développement économique de la Ville de Montréal, en collaboration avec l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) et la Chaire de recherche UQAM sur la transition écologique. Référence: *Les communs et la ville: synthèse des ateliers d'échanges*, TIESS, 2019.

- Organiser un autre atelier Communs 101 pour d'autres fonctionnaires de la Ville et des arrondissements
- Si le besoin, l'intérêt et la mobilisation sont présents : créer une communauté de pratique des professionnels sur Passerelles

Piste d'action 2. S'inspirer et s'appuyer de cas montréalais, québécois et internationaux et développer un narratif et un argumentaire

- Réaliser et rendre accessible des fiches thématiques sur les communs (voir notamment celles réalisées par les participants à la mission à Barcelone organisée par CITIES sur des cas montréalais et barcelonais)
- Faciliter les échanges internationaux par le soutien à des missions d'étude
- Développer un narratif, un argumentaire

Piste d'action 3. Favoriser la transversalité au sein des différents services de la municipalité

- S'inspirer du modèle du forum des intervenants en développement social (soutenu notamment par le comité mixte en développement professionnel) pour développer plus d'échanges sur des sujets entre Ville/arrondissement et/ou entre les services au sein de la ville
- Associer d'autres services de la Ville (notamment : grands projets, approvisionnement, affaires juridiques, relations gouvernementales)
- Mise sur pied d'une table des communs (voir exemple de Barcelone)

Piste d'action 4. Faciliter le repérage de foncier et bâti vacant pour les groupes

- Répertoire les espaces vacants et rendre disponible l'information (cf. travaux de [Lande](#))
- Répertoire les bâtiments vacants et rendre disponible l'information

Piste d'action 5. Faciliter le repérage d'initiatives de communs émergentes

- Se doter d'une cartographie des communs à Montréal, notamment à partir des travaux en cours de Marie-Soleil L'Allier doctorante et membre de la Chaire de l'UQAM sur la transition écologique
- Optimiser les liens entre la Ville centre (en soutien : outils) et les arrondissements (ancrage local)

Piste d'action 6. Améliorer le soutien (technique et financier) des initiatives de communs et soutenir le rôle des organismes intermédiaires

- Mise sur pied d'un chantier d'apprentissages concernant :
 - le parcours de repérage des initiatives de communs
 - le risque ou la perception du risque de soutenir (notamment de financièrement) des initiatives en démarrage par la Ville
 - le parcours d'accompagnement des initiatives, les besoins d'accompagnement
 - les besoins en financement (notamment dans leur phase de démarrage) des initiatives : assouplissement des programmes et de la lourdeur administrative, nouvelles sources de financement (ex des obligations municipales)
 - explorer des exemples internationaux (fiches des communs urbains)
- Développer un programme de soutien technique et financier des initiatives de communs et soutenir les organismes intermédiaires.

AUTEUR·E·S DE CETTE FICHE

Jonathan Durand Folco : Professeur adjoint à l'École d'innovation sociale de l'Université Saint-Paul

Marie-Soleil L'Allier : Doctorante en Sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Pour consulter l'ensemble de fiches : <http://cities-ess.org/dossiers/communs-reinventer-ensemble-le-rapport-a-la-ville-bon/>

